

Le Service correctionnel du Canada accepte les recommandations du Groupe de travail sur la diminution de la toxicomanie

Le Comité de direction du Service correctionnel du Canada a récemment endossé la proposition d'un groupe de travail consistant à mettre en oeuvre une stratégie nationale de lutte contre la toxicomanie, stratégie qui pourrait modifier les programmes de désintoxication.

Le Groupe de travail comprend un comité de direction et est formé de gestionnaires cadres du ministère, de ministères et agences fédéraux et provinciaux ainsi que d'experts travaillant dans les milieux de la drogue afin d'établir des paramètres plus larges et de fournir une orientation générale. Un autre groupe de travail composé de la même façon a été chargé d'élaborer et de proposer un modèle de stratégie et un cadre de travail.

Le Groupe de travail sur la diminution de la toxicomanie a présenté 55 recommandations concernant l'élaboration, la gestion, la réalisation et l'évaluation des programmes de désintoxication. Le groupe de travail avait pour mandat d'établir un cadre stratégique qui définirait les orientations des programmes et services devant être offerts aux détenus des pénitenciers fédéraux au cours des cinq prochaines années.

La première étape consistera à préciser les facteurs de risque que présentent les délinquants de façon à adapter les interventions aux besoins de chacun. On insistera sur la continuité des services de traitement à partir de l'admission en établissement jusqu'à l'expiration du mandat au sein de la collectivité. On s'efforcera également d'embaucher et de former des personnes possédant les qualités personnelles, les connaissances et les habiletés nécessaires pour mener à bien des programmes de lutte contre l'alcool et les drogues ayant déjà fait leurs preuves tant dans les établissements qu'au sein de la collectivité. En dernier lieu, on accordera davantage d'importance aux échanges de renseignements avec les organismes provinciaux et communautaires d'aide aux toxicomanes dans le but d'améliorer la qualité des programmes et des services offerts.

C'est en août 1989 que ce groupe de travail a été créé après qu'on eût constaté l'ampleur des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie parmi les détenus des établissements fédéraux. D'après une enquête sur la santé mentale réalisée en 1989, 53,7 % des délinquants seraient aux prises avec de graves problèmes reliés à l'alcool et à la drogue. Le fait que le Service correctionnel du Canada ait consacré plus de deux millions de dollars à des programmes de désintoxication, tant en établissement qu'au sein de la collectivité, au cours de l'exercice financier 1989-1990 témoigne bien de l'importance accordée à la question. La réalisation des programmes mis de l'avant nécessitera cependant une augmentation considérable du financement.

Dans son rapport, le groupe de travail a énuméré plusieurs principes directeurs d'intervention qui pourraient aider à l'élaboration d'un plan d'action :

- Les modes d'intervention auprès des délinquants doivent être adaptés à leurs besoins et le rapport coût-efficacité doit être acceptable.
- Les délinquants doivent bénéficier de services dans un milieu qui les encourage dans leur démarche et favorise les changements de comportement.

- Les encouragements et les reproches prodigués aux délinquants doivent être adaptés à leurs besoins.
- Les délinquants doivent être soutenus dans leurs changements de comportement par le personnel du Service correctionnel du Canada et par tout le réseau social, notamment les pairs, les bénévoles et la famille.
- Les délinquants doivent avoir l'occasion d'acquérir des connaissances et des compétences qui renforceront leurs changements de comportement.
- Les délinquants qui ont des besoins spéciaux doivent être renvoyés à d'autres personnes ressources.

Après étude de l'ensemble des publications traitant des causes et des conséquences de l'alcoolisme et de la toxicomanie, le groupe de travail a retenu un modèle conceptuel qui relie l'alcoolodépendance et la toxicomanie à des facteurs biologiques, psychologiques et sociologiques qui s'influencent réciproquement. Cette méthode reconnaît que le processus de réhabilitation repose sur une détection précoce des problèmes reliés à l'alcool et aux drogues et une intervention rapide, ainsi que sur la variété des solutions offertes. Le modèle appuie les activités de promotion de la santé et de prévention peuvent prévenir la dépendance et faciliter le processus de réadaptation. La prévention ou la promotion d'initiatives pour la santé vise à contrer les problèmes reliés à la drogue et à l'alcool avant qu'ils ne se présentent. Ces initiatives diffèrent de plusieurs façons importantes des programmes de traitement. Ce sont des interventions de groupe pour les personnes à qui ne s'appliquent pas les traitements. Pour être efficaces, elles doivent être souples et permettre l'ouverture des participants et ne doivent ni dominer ni contrôler ces derniers. La prévention vise le comportement futur et non le comportement passé et son succès se mesure par les réalisations à long terme. La prévention sous-entend une vision de l'avenir et non seulement de l'immédiat.

Si l'on en juge d'après la stratégie nationale et les plans régionaux visant à mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail, le Service correctionnel du Canada semble résolu à accentuer ses efforts de prévention et à améliorer les services de santé communautaire destinés aux alcooliques et aux toxicomanes. La mise en place et le maintien d'un réseau de soutien des organismes locaux, régionaux et nationaux devraient constituer un enrichissement pour l'ensemble du Service correctionnel du Canada. Les conclusions d'un groupe de travail américain Aux États-Unis, un groupe de travail du même genre vient de terminer une évaluation des stratégies présentement utilisées par le secteur correctionnel pour lutter contre la toxicomanie. Les recommandations du groupe de travail tenaient compte de la nécessité pour ce secteur de bien doser conseils et traitements pour être vraiment efficaces.

Tout au long de son rapport, le groupe de travail décrit les stratégies et traitements de réhabilitation des délinquants. Le groupe de travail insiste cependant pour dire que les programmes de désintoxication ne sont pas simplement des services traditionnels de santé transposés en milieu correctionnel. Que les programmes offerts soient thérapeutiques ou non, la surveillance et les mesures de contrôle demeurent des éléments indispensables en milieu correctionnel.

Le groupe de travail américain était composé de professionnels, de chercheurs et de cliniciens du secteur correctionnel du gouvernement fédéral, des états et des gouvernements locaux. Son rapport n'a pas la

prétention de répondre à toutes les questions concernant les programmes de désintoxication; il fournit plutôt des lignes directrices pour l'élaboration de stratégies de désintoxication au sein du système correctionnel.

Le groupe de travail a déposé plusieurs recommandations générales, notamment la création d'un organisme national chargé de la diffusion régulière plutôt que sur demande des principaux documents traitant de toxicomanie et de renseignements sur les différents programmes disponibles pour le bénéfice des gestionnaires et administrateurs des différents paliers de gouvernement.

Le groupe de travail recommande également que chaque état élabore son propre plan d'action pour lutter contre la toxicomanie et offrir de meilleurs services aux délinquants alcooliques et toxicomanes sur son territoire.

Les recommandations précises du groupe de travail s'articulent autour d'objectifs rattachés aux programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie dans le secteur correctionnel. Ces objectifs témoignent de l'importance de bien planifier les programmes et stratégies de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues et de formuler clairement les buts à atteindre en faisant le meilleur usage possible de ressources limitées. Ces objectifs sont les suivants :

- Évaluer le degré de dépendance des délinquants à l'égard de l'alcool et des drogues, les mesures de surveillance et de contrôle ainsi que les services dont ils ont besoin.
- Offrir des programmes variés et de qualité qui tiennent compte de la nécessité d'assurer le contrôle et la surveillance des détenus et qui sont adaptés à leurs besoins.
- Assurer un relais efficace de communications entre le système de justice pénale et les organismes communautaires pour faciliter la diffusion des renseignements et la coordination des services.
- Recruter et garder du personnel spécialisé pour la réalisation des programmes de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues.
- Créer un milieu dynamique, sain et sécuritaire qui favorise les changements d'attitude chez les délinquants tout en garantissant la sécurité du personnel, des détenus et du public.
- Instaurer des mesures obligeant les responsables des programmes de désintoxication à rendre compte de leurs activités.

Ces objectifs sont appuyés par des stratégies auxiliaires.

Le groupe de travail estime que les programmes de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues peuvent jouer un rôle utile au sein du secteur correctionnel tant en résidence qu'en établissement compte tenu des succès qu'ils ont remportés jusqu'à maintenant.

À la suite des efforts consentis pour lutter contre l'abus de l'alcool et des drogues incluant une application plus rigoureuse de la loi à l'égard des consommateurs et des trafiquants de drogues, la prolongation des peines et l'obligation légale d'imposer une condamnation, les organismes de correction des États-Unis doivent composer avec un nombre croissant de délinquants.

Dans plus de 40 états, on a établi une gamme de sanctions et punitions intermédiaires qui appuient les

besoins en surveillance et en contrôle, et satisfont aux besoins en services des délinquants. Ces sanctions permettent de surveiller les délinquants dans la collectivité par exemple, la surveillance intensive pendant la période de liberté conditionnelle, les soins en résidence communautaire, les amendes, les amendes de jour, les rapports au centre de jour, les programmes d'appui au délinquant pour faciliter son passage de l'établissement à la collectivité, les maisons d'arrêt et les traitements reliés à l'abus de l'alcool et des drogues. (Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter l'article *Les délinquants et les programmes de désintoxication* sous la rubrique *La recherche en deux mots*.)

Dans les années à venir, les organismes correctionnels des États-Unis devront s'accommoder de charges de travail considérablement augmentées. En 1988, un adulte américain sur 49 était placé sous une forme quelconque de surveillance correctionnelle et les démographes prévoient une augmentation massive des populations carcérales au cours des quatre prochaines années.

Dans certains états, les prisons sont si peuplées que le logement des détenus vient gruger les ressources des programmes de désintoxication. Le groupe de travail constate que les organismes correctionnels ont peu de ressources à leur disposition mais il juge extrêmement important que les états planifient et élaborent des programmes visant à réduire le taux d'alcoolisme et de toxicomanie au sein de la population en général. Le groupe de travail est d'avis que cette tâche ne peut être dévolue aux seuls organismes correctionnels, qui devront compter sur la collaboration des corps politiques, des organismes de santé, des organismes humanitaires et des autres groupes communautaires.

---

Groupe de travail sur la diminution de la toxicomanie (1990). Rapport préparé par le Service correctionnel du Canada.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Jon Klaus

président, Groupe de travail sur la réduction des abus d'alcool et de drogues, et directeur, Opérations et planification,

Services de santé

Service correctionnel du Canada

340, avenue Laurier ouest

Ottawa (Ontario)

K1A0P9

Task Force on Correctional Substance Abuse Strategies (1990).

Rapport préparé par le U.S. Department of Justice, National Institute of Corrections.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Dianne Carter

President, National Academy of Corrections, U.S. Department of Justice and Chairperson,

Task Force on Correctional Substance Abuse Strategies

1790, 30th Street, Suite 430

Boulder, Colorado 80301